

Commande artistique dans le cadre de l'extension de l'UFR STAPS à Nantes – Comité artistique – Désignation de personnalités qualifiées dans le domaine des arts plastiques

Arrêté

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2002-677 du 29 avril 2002 relatif à l'obligation de décoration des constructions publiques et précisant les conditions de passation des marchés ayant pour objet de satisfaire à cette obligation,

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.2172-2, R.2172-9 et R.2172-18,

Vu la délibération n°2025-013 du Conseil métropolitain du 7 février 2015 approuvant le programme et l'enveloppe financière de l'extension de l'UFR STAPS de Nantes Université,

Vu la délibération n°2025-227 du Conseil métropolitain des 11 et 12 décembre 2025 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre de l'opération au groupement de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est l'agence JAQ,

Vu l'arrêté n°2026-43 du 18 juin 2026 de délégations de fonction et de signature aux élus,

Vu l'arrêté de Mme Johanna ROLLAND, Présidente de Nantes Métropole, portant délégation à Mme Aziliz GOUZ, 14^{ème} Vice-présidente en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'Europe et de l'alliance des territoires, de la présidence du comité artistique pour le projet de commande artistique relatif à l'extension de l'UFR STAPS de Nantes Université,

Vu la participation à ce même comité artistique, et conformément aux dispositions de l'article R 2172-18 du Code de la commande publique :

- de M. Clément JAGLIN, en tant que maître d'œuvre,
- de Mme Anne GÉRARD, Directrice régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire, ou de son représentant,
- de M. Jean-Louis KEROUANTON, Vice-président Immobilier durable de Nantes Université, en tant que représentant des utilisateurs du bâtiment,

Considérant qu'il y a lieu de désigner trois personnalités qualifiées dans le domaine des arts plastiques, dont un artiste plasticien,

Arrête

Article 1.

Sont désignés comme membres du Comité artistique pour le projet de commande artistique relatif à l'extension de l'UFR STAPS de Nantes Université, en tant que personnalités qualifiées dans le domaine des arts plastiques :

- Mme Marie DUPAS, responsable des expositions d'art contemporain du Musée d'Arts de Nantes
- M. Patrice JOLY, directeur du centre d'art Zoo Galerie et rédacteur en chef de la revue d'art contemporain 02

Article 2.

Est désignée comme membre du Comité artistique pour le projet de commande artistique relatif à l'extension de l'UFR STAPS de Nantes Université, en tant qu'artiste plasticienne :

- Mme Michaela SANSON-BRAUN, artiste

Fait à Nantes, le 16/09/2026



Aziliz GOUÉZ
Présidente du Comité artistique

mis en ligne le

23 SEP. 2026